
États financiers du Musée des beaux-arts de Montréal

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière.....	3
État des résultats et de l'évolution des actifs nets	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Musée des beaux-arts de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée des beaux-arts de Montréal (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

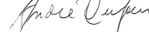

Le 27 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Musée des beaux-arts de Montréal
État de la situation financière
au 31 mars 2023

						2023	2022
Notes	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds d'acquisitions	Fonds d'avantages sociaux	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif							
À court terme							
	Encaisse et dépôts à terme	7 140 315	23 241	247 975	—	7 411 531	9 319 040
	Débiteurs	785 259	—	30 725	—	815 984	943 852
	Soldes interfonds	2 879 492	(6 435 722)	3 556 230	—	—	—
	Somme à recevoir de la Fondation, sans intérêt ni modalités d'encaissement	1 902 564	—	—	—	1 902 564	290 163
	Subventions à recevoir	153 642	3 080 375	—	—	3 234 017	3 122 836
	Stocks de la Boutique-Librairie	733 015	—	—	—	733 015	839 069
	Frais payés d'avance	1 284 257	—	—	—	1 284 257	1 401 232
		14 878 544	(3 332 106)	3 834 930	—	15 381 368	15 916 192
	Subventions à recevoir	340 852	18 139 672	—	—	18 480 524	19 405 358
	Placements	4 877 495	—	15 708 740	—	20 586 235	23 905 407
	Immobilisations	—	111 333 625	—	—	111 333 625	114 204 174
	Collection	—	—	1 000	—	1 000	1 000
		20 096 891	126 141 191	19 544 670	—	165 782 752	173 432 131
Passif							
À court terme							
	Emprunts bancaires	6 273 499	1 751 285	—	—	8 024 784	11 486 963
	Intérêts courus	1 812	71 289	—	—	73 101	21 673
	Créditeurs et charges à payer	4 449 628	—	—	—	4 449 628	5 676 535
	Produits perçus d'avance	2 113 107	—	—	—	2 113 107	2 251 727
	Apports reportés	3 302 575	—	—	—	3 302 575	5 189 468
	Tranche à court terme de la dette	130 393	3 009 086	—	—	3 139 479	2 965 976
		16 271 014	4 831 660	—	—	21 102 674	27 592 342
	Dette	340 852	10 202 914	—	—	10 543 766	8 707 984
	Apports reportés	—	82 090 155	11 203 466	—	93 293 621	95 577 821
	Obligation au titre des prestations définies – Régime de retraite	—	—	—	684 400	684 400	—
	Obligation au titre des prestations définies – Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	—	—	—	539 500	539 500	592 300
		16 611 866	97 124 729	11 203 466	1 223 900	126 163 961	132 470 447
	Engagements	—	—	—	—	—	—
Actifs nets							
	Dotations	1 406 812	—	8 340 204	—	9 747 016	9 742 016
	Investis en immobilisations	—	25 397 717	—	—	25 397 717	25 397 717
	Investis en collection	—	—	1 000	—	1 000	1 000
	Affectés d'origine interne	3 491 181	3 618 745	—	—	7 109 926	7 833 201
	Réévaluations et autres éléments reconnus afférents aux régimes à prestations définies	—	—	—	890 900	890 900	1 515 200
	Non grevés d'affectation	(1 412 968)	—	—	(2 114 800)	(3 527 768)	(3 527 450)
		3 485 025	29 016 462	8 341 204	(1 223 900)	39 618 791	40 961 684
		20 096 891	126 141 191	19 544 670	—	165 782 752	173 432 131

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil
André Dufour, président du conseil d'administration , administrateur
Jessica Pathy, présidente du comité d'Audit , administrateur

Musée des beaux-arts de Montréal
État des résultats et de l'évolution des actifs nets
 Exercice terminé le 31 mars 2023

		2023					2022	
		Fonds d'administration						
Notes		Opérations	Affectations	Fonds d'immobilisations	Fonds d'acquisitions	Fonds d'avantages sociaux	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Généraux								
	Prix d'entrée et événements spéciaux	5 036 284	—	—	—	—	5 036 284	2 428 048
	Boutique-Librairie	2 942 347	—	—	—	—	2 942 347	1 703 800
	Dons d'œuvres d'art	—	—	—	3 288 325	—	3 288 325	13 034 432
	Dons et commandites	909 483	—	—	—	—	909 483	342 312
	Dons de la Fondation	5 589 066	—	—	—	—	5 589 066	1 536 005
	Catalogues d'exposition	284 261	—	—	—	—	284 261	138 069
	Souscriptions annuelles	2 592 646	—	—	—	—	2 592 646	3 072 657
	Participations aux expositions	399 331	—	—	—	—	399 331	653 067
	Placements	230 280	(113 614)	—	—	—	116 666	737 575
	Location	346 536	—	—	—	—	346 536	241 043
	Divers	366 017	—	—	—	—	366 017	42 716
		18 696 251	(113 614)	—	3 288 325	—	21 870 962	23 929 724
	Subventions de fonctionnement et pour des projets spécifiques	17 633 300	—	—	—	—	17 633 300	20 868 541
	Subventions pour des projets d'expansion et d'agrandissement	294 144	—	269 003	—	—	563 147	316 345
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	—	—	5 339 969	—	—	5 339 969	5 194 538
	Amortissement des apports reportés afférents aux acquisitions d'œuvres d'art	—	—	—	748 777	—	748 777	991 390
		36 623 695	(113 614)	5 608 972	4 037 102	—	46 156 155	51 300 538
Charges								
	Expositions temporaires	6 137 652	—	—	—	—	6 137 652	2 962 159
	Collection permanente	2 626 339	—	—	—	—	2 626 339	1 734 445
	Sécurité et entretien	6 071 662	—	—	—	—	6 071 662	5 884 444
	Administration	5 336 500	—	67 630	—	300 100	5 704 230	4 478 799
	Programmes éducatifs	2 398 693	—	—	—	—	2 398 693	2 032 701
	Boutique-Librairie	2 663 043	—	—	—	—	2 663 043	1 761 374
	Conservation	5 889 796	—	—	157 647	—	6 047 443	5 835 395
	Communications	5 163 737	—	—	—	—	5 163 737	4 206 515
	Amortissement des immobilisations	—	—	5 522 587	—	—	5 522 587	5 476 192
	Perte à la radiation d'immobilisations	—	—	42 297	—	—	42 297	—
	Acquisitions d'œuvres d'art	—	—	—	503 259	—	503 259	735 900
	Amortissement d'œuvres d'art	—	—	—	3 288 325	—	3 288 325	13 034 432
	Immeubles locatifs	303 964	—	—	—	—	303 964	314 371
	Frais de gestion des placements	—	33 489	—	87 871	—	121 360	141 688
	Intérêts – projets	16 154	—	269 003	—	—	285 157	316 345
		36 607 540	33 489	5 901 517	4 037 102	300 100	46 879 748	48 914 760
	(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant transferts interfonds	16 155	(147 103)	(292 545)	—	(300 100)	(723 593)	2 385 778
Transferts interfonds								
	Contributions du fonds d'administration aux opérations	507 052	(507 052)	—	—	—	—	—
	Contributions du fonds d'administration au fonds d'avantages sociaux	(292 800)	—	—	—	292 800	—	—
	au fonds d'immobilisations	(223 425)	—	223 425	—	—	—	—
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges à la suite des transferts interfonds		6 982	(654 155)	(69 120)	—	(7 300)	(723 593)	2 385 778
	Apports reçus à titre de dotation	—	5 000	—	—	—	5 000	36 006
	Variation des réévaluations et des autres éléments reconnus	—	—	—	—	(624 300)	(624 300)	(7 200)
	Actifs nets au début	(1 419 950)	5 547 148	29 085 582	8 341 204	(592 300)	40 961 684	38 547 100
	Actifs nets à la fin	(1 412 968)	4 897 993	29 016 462	8 341 204	(1 223 900)	39 618 791	40 961 684

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée des beaux-arts de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(723 593)	2 385 778
Ajustements pour :		
Variation de la juste valeur des placements	52 051	(539 077)
Amortissement des immobilisations	5 522 587	5 476 192
Perte à la radiation d'immobilisations	42 297	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 339 969)	(5 194 538)
Amortissement des apports reportés afférents aux acquisitions d'œuvres d'art	(748 777)	(991 390)
Obligation au titre des prestations définies	7 300	(68 700)
	(1 188 104)	1 068 265
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	(4 075 981)	68 073
	(5 264 085)	1 136 338
Activités d'investissement		
Variation nette des subventions à recevoir	2 936 377	6 990 394
Variation nette des placements	3 051 411	2 320 851
Acquisition d'immobilisations	(3 080 850)	(4 348 022)
	2 906 938	4 963 223
Activités de financement		
Variation nette des emprunts bancaires	(3 462 179)	2 431 095
Augmentation de la dette	4 975 261	314 374
Remboursement de la dette	(2 965 976)	(5 033 925)
Variation des apports reportés afférents au fonds d'administration	(209 712)	209 712
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	469 168	637 628
Augmentation des apports reportés afférents aux acquisitions d'œuvres d'art	1 638 076	1 876 168
Dotations reçues	5 000	36 006
	449 638	471 058
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 907 509)	6 570 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	9 319 040	2 748 421
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	7 411 531	9 319 040
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	7 018 257	8 769 558
Dépôts à terme	393 274	549 482
	7 411 531	9 319 040
<i>Opérations sans effet sur la trésorerie</i>		
Subventions à recevoir en lien avec des apports reportés afférents aux immobilisations non encaissés	2 122 724	2 395 275
Acquisitions d'immobilisations impayées en fin d'exercice	287 146	673 661
Apports reportés non encaissés	2 122 724	2 395 275

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Musée des beaux-arts de Montréal (le « Musée ») est un organisme sans but lucratif dont les objectifs sont d'encourager les arts plastiques, de diffuser les connaissances artistiques, d'acquérir, de conserver, de collectionner, de mettre en valeur et d'exposer des œuvres d'art au profit des populations montréalaise, québécoise, canadienne et d'ailleurs. Le Musée est institué en corporation privée en vertu de la *Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal* et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Modifications de méthodes comptables

Le Musée a appliqué les modifications au chapitre 3462, *Avantages sociaux futurs*, du *Manuel de CPA Canada* qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies. Dans le cas des régimes pour lesquels aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle n'exige l'établissement d'une évaluation aux fins de la capitalisation, les modifications retirent la possibilité de recourir à une évaluation aux fins de la capitalisation et exigent plutôt une évaluation aux fins de la comptabilisation.

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les informations à fournir ni sur les montants présentés dans les présents états financiers.

Comptabilité par fonds

Le Musée utilise la méthode de présentation de l'information financière par fonds, selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds selon leurs activités ou leurs objectifs respectifs, pour la présentation de l'information financière, et il applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux opérations courantes liées au fonctionnement du Musée.

Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les apports affectés s'y rapportant spécifiquement.

Les apports reportés du fonds d'immobilisations regroupent les subventions ainsi que les dons spécifiquement affectés au financement des immobilisations.

Fonds d'acquisitions

Le fonds d'acquisitions présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux acquisitions d'œuvres d'art. Les apports reportés du fonds d'acquisitions regroupent les subventions, les dons et les revenus de placement spécifiquement affectés au financement d'œuvres d'art qui ne sont pas utilisés à la date de l'état de la situation financière.

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds d'avantages sociaux

Le fonds d'avantages sociaux présente les obligations au titre des prestations définies ainsi que les charges relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs.

Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation des actifs nets.

Les revenus de placement affectés sont reportés puis constatés à titre de produits lorsque la charge afférente à l'affectation est réalisée. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration.

Les revenus liés à la vente de biens ou à la prestation de services sont comptabilisés lorsque le bien a été transféré à l'acquéreur ou quand le service a été rendu.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Musée devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre parties liées sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le Musée dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des fonds communs de placement est évaluée à partir de la juste valeur des parts déterminée par le gestionnaire de fonds. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Musée comptabilise à l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Soldes interfonds

Les soldes interfonds sont constitués d'avances interfonds ne portant pas intérêt et ne comportant pas de modalités de remboursement.

Stocks de la Boutique-Librairie

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	40 ans
Améliorations des bâtiments	20 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Infrastructure numérique	3 ans

Les travaux en cours sont comptabilisés au coût. Les coûts, à la fois directs et indirects, engagés durant la période des travaux, sont capitalisés.

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Collection

La collection permanente du Musée se compose de peintures, de sculptures, de dessins et d'estampes, de meubles et d'objets d'arts décoratifs. Cette collection permanente est comptabilisée à une valeur symbolique de 1 000 \$ à l'état de la situation financière. Les œuvres d'art reçues à titre de dons sont comptabilisées à leur juste valeur, fondée sur des rapports d'expertise effectués par des tiers, et elles sont entièrement amorties dès leur acquisition.

2. Méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Le coût du régime de retraite à prestations définies du Musée est établi périodiquement par des actuaires indépendants. Des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles s'appliquent aux régimes de retraite à prestations définies et exigent l'établissement d'une évaluation aux fins de la capitalisation. Le Musée a choisi d'avoir recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation (et non à des fins d'évaluation de la solvabilité ou de liquidation, ou à d'autres fins semblables) afin d'évaluer l'obligation au titre de son régime à prestations définies, conformément à l'exigence selon laquelle un tel régime doit faire l'objet d'une évaluation aux fins de la capitalisation établie en fonction des lois et des règlements applicables en matière de régimes de retraite. L'évaluation aux fins de la capitalisation est établie conformément aux lois et règlements applicables en matière de régimes de retraite, en général pour déterminer les cotisations à verser au régime.

Le coût du régime d'avantages postérieurs à l'emploi est également établi périodiquement par des actuaires indépendants. Aucune disposition légale, réglementaire et contractuelle n'exige d'établir une évaluation aux fins de la capitalisation. Par conséquent, le Musée utilise une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation pour déterminer l'obligation au titre du régime à prestations définies. L'évaluation se fonde sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services dans le cas où l'évolution future des niveaux de salaire ou la croissance future des coûts a une incidence sur le montant des avantages sociaux futurs.

Le Musée utilise la méthode de la constatation immédiate en vertu de laquelle il constate :

- dans l'état de la situation financière, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs des régimes, et ajustées en fonction de toute provision pour moins-value (soit l'actif ou l'obligation au titre des prestations définies);
- dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets, le coût du régime pour l'exercice;
- dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets, les réévaluations et autres éléments découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé selon le taux d'actualisation déterminé, des gains et des pertes actuariels, des services passés, de règlement, de compression et de plafonnement de l'actif au titre des prestations définies.

Apports reportés

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel sont engagées les charges connexes.

Les apports reportés présentés dans le fonds d'immobilisations comprennent les fractions non amorties des apports reçus spécifiquement pour assumer le coût des immobilisations afférentes et ils sont amortis au même rythme que ces dernières.

Les apports reportés présentés dans le fonds d'acquisitions comprennent les subventions, les dons et les revenus de placement affectés au financement d'œuvres d'art et qui ne sont pas utilisés à la date de l'état de la situation financière.

Conversion des devises

Les transactions effectuées en devises sont converties en dollars canadiens. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine.

Les produits et les charges sont convertis au taux moyen en vigueur au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes résultant de la conversion sont inclus dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Subventions

	2023	2022
	\$	\$
Subventions de fonctionnement		
Conseil des arts de Montréal	370 000	370 000
Conseil des arts du Canada	540 000	450 000
Ministère de la Culture et des Communications	14 800 800	16 565 600
	15 710 800	17 385 600
Subventions pour des projets spécifiques		
Conseil des arts du Canada	36 125	25 000
Ministère de la Culture et des Communications		
Plan culturel numérique	205 232	179 579
Soutien aux sociétés d'État et organismes nationaux	551 271	1 935
Soutien des expositions permanentes et itinérantes	96 845	—
Autres programmes provinciaux	255 917	218 126
Art Mentor Foundation	103 807	—
Patrimoine canadien	461 118	41 386
Subvention salariale d'urgence du Canada	—	2 797 453
Autres subventions	212 185	219 462
	1 922 500	3 482 941
	17 633 300	20 868 541
Subventions pour des projets d'expansion et d'agrandissement		
Ministère de la Culture et des Communications	563 147	316 345

Musée des beaux-arts de Montréal

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Immobilisations

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	25 397 717	—	25 397 717	25 397 717
Bâtiments	155 701 496	86 082 854	69 618 642	73 297 816
Améliorations des bâtiments	12 263 663	2 490 263	9 773 400	9 339 566
Mobilier et équipements	7 734 062	6 258 071	1 475 991	1 202 632
Infrastructure numérique	5 167 761	3 673 892	1 493 869	1 058 289
Travaux en cours	3 574 006	—	3 574 006	3 908 154
	209 838 705	98 505 080	111 333 625	114 204 174

5. Emprunts bancaires

Pour ses opérations courantes, le Musée peut contracter un emprunt bancaire en fonction de ses besoins, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$; le solde utilisé de cet emprunt en fin d'exercice est de valeur nulle (valeur nulle au 31 mars 2022). Cet emprunt est remboursable sur demande, porte intérêt au taux de 6,700 % (1,168 % au 31 mars 2022) et est renouvelable annuellement.

Plusieurs projets subventionnés par le ministère de la Culture et des Communications sont en cours au 31 mars 2023, soit les projets pour le maintien des actifs, le réaménagement des collections et la stratégie culturelle numérique. Ces projets représentent des emprunts de 7 358 840 \$ (14 798 800 \$ au 31 mars 2022) dont le solde utilisé des emprunts afférents en fin d'exercice est de 6 273 499 \$ (9 186 531 \$ au 31 mars 2022). Ces emprunts font l'objet d'un financement à court terme auprès de Financement-Québec et portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de 0,020 % (4,498 % au 31 mars 2023; 0,860 % au 31 mars 2022).

Pour la construction du pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, le Musée dispose d'une marge de crédit de 5 000 000 \$ (5 000 000 \$ au 31 mars 2022) auprès d'une institution financière, au taux de 6,700 % (1,168 % au 31 mars 2022), le solde utilisé de cet emprunt en fin d'exercice est de 1 751 285 \$ (2 300 432 \$ au 31 mars 2022).

Musée des beaux-arts de Montréal

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Dette

	2023	2022
	\$	\$
Emprunts du ministère des Finances et de Financement-Québec		
Portant intérêt au taux de 2,873 %, remboursé au cours de l'exercice ^{a) m)}	—	232 310
Portant intérêt au taux de 2,186 %, échéant en novembre 2025 ^{b) m)}	150 981	201 309
Portant intérêt au taux de 1,965 %, échéant en mars 2026 ^{c) m)}	5 737 292	7 649 723
Portant intérêt au taux de 2,572 %, échéant en mars 2027 ^{d) m)}	320 264	400 329
Portant intérêt au taux de 2,454 %, échéant en février 2027 ^{e) m)}	352 290	440 362
Portant intérêt au taux de 2,425 %, remboursé au cours de l'exercice ^{f) m)}	—	100 432
Portant intérêt au taux de 1,968 %, échéant en mars 2024 ^{g) m)}	88 212	176 424
Portant intérêt au taux de 2,083 %, échéant en mars 2029 ^{h) m)}	1 507 386	1 758 617
Portant intérêt au taux de 1,173 %, échéant en mars 2026 ^{i) m)}	300 060	400 080
Portant intérêt au taux de 2,432 %, échéant en décembre 2026 ^{j) m)}	251 499	314 374
Portant intérêt au taux de 3,627 %, échéant en décembre 2032 ^{k) m)}	4 888 069	—
Portant intérêt au taux de 3,437 %, échéant en décembre 2027 ^{l) m)}	87 192	—
	13 683 245	11 673 960
Tranche à court terme	3 139 479	2 965 976
	10 543 766	8 707 984

- a) En date du 27 mars 2013, le Musée a contracté deux emprunts auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire des fonds de financement d'un montant total de 3 325 597 \$. Ces emprunts ont permis de financer le programme de maintien des actifs et de réaménager les collections permanentes du Musée.
- b) En date du 8 juin 2016, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 503 271 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de maintien des actifs.
- c) En date du 8 septembre 2016, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 19 124 308 \$. Cet emprunt a permis de financer la construction du pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein et le programme de maintien des actifs.
- d) En date du 30 janvier 2017, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 880 725 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de la stratégie culturelle numérique du Musée, phase I.

6. Dette (suite)

- e) En date du 30 novembre 2017, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 880 725 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de la stratégie culturelle numérique du Musée, phase II.
- f) En date du 29 mars 2018, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 502 159 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de soutien aux collections.
- g) En date du 31 mai 2019, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 441 059 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de la stratégie culturelle numérique du Musée, phase III.
- h) En date du 29 novembre 2019, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 2 512 310 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de maintien des actifs.
- i) En date du 18 mars 2022, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 500 100 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de la stratégie culturelle numérique du Musée, phases IV et V.
- j) En date du 24 mars 2023, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 314 374 \$. Cet emprunt a permis de financer le réaménagement de locaux en vue d'accroître les superficies destinées aux réserves muséales.
- k) En date du 9 décembre 2022, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 4 888 069 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de maintien des actifs.
- l) En date du 9 décembre 2022, le Musée a contracté un emprunt auprès de Financement-Québec en sa qualité de gestionnaire du fonds de financement d'un montant de 87 192 \$. Cet emprunt a permis de financer le programme de la stratégie culturelle numérique du Musée, phase VI.
- m) En contrepartie de l'emprunt, le ministère de la Culture et des Communications s'est engagé à verser une subvention permettant au Musée de rembourser le capital et les intérêts selon les échéances prévues. La subvention de capital a été enregistrée à titre de subvention à recevoir.

Les versements de capital requis et les subventions afférentes pour les prochains exercices sont les suivants :

	Remboursement de la dette	Subventions du gouvernement du Québec
	\$	\$
2024	3 139 479	3 139 479
2025	3 051 266	3 051 266
2026	3 051 266	3 051 266
2027	988 489	988 489
2028	757 479	757 479
2029 et suivants	2 695 266	2 695 266
	<u>13 683 245</u>	<u>13 683 245</u>

Musée des beaux-arts de Montréal

Notes complémentaires

31 mars 2023

7. Apports reportés

Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	84 838 232	86 999 867
Apports reçus durant l'exercice	2 591 892	3 032 903
Amortissement de l'exercice	(5 339 969)	(5 194 538)
Solde à la fin	82 090 155	84 838 232

Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux acquisitions d'œuvres d'art sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	10 529 877	8 616 286
Montants reçus au cours de l'exercice		
Dons et commandites	20 000	20 000
Dons de la Fondation	918 875	1 477 339
Revenus de placement	483 491	1 407 642
Amortissement de l'exercice	(748 777)	(991 390)
Solde à la fin	11 203 466	10 529 877

8. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Le Musée a établi un régime de retraite à prestations définies qui est destiné à ses employés non syndiqués. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. La direction a décidé qu'il n'y aura plus de nouveaux bénéficiaires de ce régime à compter du 1^{er} juin 2008. Depuis cette date, les nouveaux employés non syndiqués du Musée profitent d'un nouveau régime à cotisations définies, dont les coûts et les montants payés durant l'exercice sont de 343 466 \$ (295 232 \$ en 2022).

Le Musée évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021 et les données ont été extrapolées au 31 mars 2023. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2024 et complétée avant le 30 septembre 2025.

Les informations relatives au régime se présentent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	15 598 600	14 807 600
Juste valeur des actifs du régime	14 914 200	15 746 600
(Insuffisance) excédent du régime	(684 400)	939 000
Provision pour moins-valeur	—	(939 000)
Obligation au titre des prestations définies comptabilisée	(684 400)	—

8. Avantages sociaux futurs (suite)

Régime de retraite (suite)

Composition des actifs du régime :

	2023	2022
	%	%
Obligations	14,2	42,1
Contrats de rentes assurées	79,8	13,2
Actions canadiennes	2,0	12,4
Actions américaines et internationales	3,4	16,7
Infrastructures	0,6	4,2
Immobilier	—	11,4
	100,0	100,0

Les autres informations concernant le régime de retraite du Musée se présentent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Charge de l'exercice	271 900	225 500
Paiements en espèces constatés	256 800	285 100
Prestations versées par le régime	915 600	796 000

Régime d'avantages postérieurs à l'emploi

Le Musée a établi un régime d'avantages postérieurs à l'emploi qui est destiné à tous ses retraités actuels. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. La direction a décidé qu'il n'y aura plus de nouveaux bénéficiaires de ce régime à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Musée évalue ses obligations au titre des prestations définies pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2017 et les données ont été extrapolées au 31 mars 2023.

Les informations relatives au régime se présentent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	584 500	644 700
Gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies	45 000	52 400
Obligation au titre des prestations définies comptabilisée	539 500	592 300

Les autres informations concernant le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Musée se présentent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Charge de l'exercice	28 200	31 100
Paiements en espèces constatés	36 000	40 200

8. Avantages sociaux futurs (suite)

Hypothèses

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Musée sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2023		2022	
	Régime de retraite	Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	Régime de retraite	Régime d'avantages postérieurs à l'emploi
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies au 31 mars				
Taux d'actualisation	4,90	4,40	4,90	4,90
Taux de croissance de la rémunération	3,50	—	3,50	—
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 mars				
Taux d'actualisation	4,90	4,90	4,90	4,90
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	4,90	—	4,90	—
Taux de croissance de la rémunération	3,50	—	3,50	—

9. Revenus de placement afférents aux dotations

Les revenus de placement relatifs aux ressources détenues à titre de dotation se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts et dividendes	867 918	577 327
Variation de la juste valeur réalisée	(44 248)	1 870 479
Variation de la juste valeur non réalisée	(223 513)	(302 589)
	600 157	2 145 217

Ces revenus ont été présentés comme suit aux états financiers :

	2023		
	Fonds d'administration	Fonds d'acquisitions	Total
	\$	\$	\$
Revenus de placement à l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets	116 666	—	116 666
Apports reportés à l'état de la situation financière	—	483 491	483 491
	116 666	483 491	600 157

9. Revenus de placement afférents aux dotations (suite)

	2022		
	Fonds d'administration	Fonds d'acquisitions	Total
	\$	\$	\$
Revenus de placement à l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets	737 575	—	737 575
Apports reportés à l'état de la situation financière	—	1 407 642	1 407 642
	737 575	1 407 642	2 145 217

10. Engagements

Le Musée est lié par un contrat de location d'un local pour l'entreposage et la conservation d'œuvres d'art, d'objets de collection, d'archives et d'autres biens de même nature, ainsi que par divers contrats pour des travaux de rénovation, pour un montant total de 3 148 870 \$.

Les versements minimaux requis liés à l'ensemble des engagements du Musée pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2024	1 313 236
2025	705 328
2026	603 991
2027	526 315

11. Organismes et opérations apparentés

Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal

La Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal (la « Fondation ») est considérée, à des fins comptables, comme un organisme apparenté du Musée puisque certains des membres du conseil d'administration du Musée font partie, d'office, du conseil des fiduciaires de la Fondation.

La Fondation, constituée le 24 mars 1994 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré. Les principales activités de la Fondation consistent à solliciter et à recevoir des dons, legs et autres contributions au bénéfice du Musée, de même qu'à gérer et à administrer ces fonds. De plus, le Musée a confié à la Fondation la gestion de certains placements.

La Fondation organise et gère des campagnes de financement et des événements-bénéfices. Provenant de ces campagnes et événements, le Musée a comptabilisé des dons totalisant 6 798 612 \$ (3 636 858 \$ en 2022) dont 5 589 066 \$ (1 536 005 \$ en 2022) sont inclus au poste « Dons de la Fondation » et 1 209 546 \$ (2 100 853 \$ en 2022) sont inclus au poste « Apports reportés ». De l'ensemble de ces dons, 918 875 \$ (1 477 339 \$ en 2022) étaient pour l'acquisition d'œuvres d'art, 929 716 \$ (9 966 \$ en 2022) pour soutenir les activités éducatives, 1 392 683 \$ (817 266 \$ en 2022) pour les expositions, un montant de 3 407 338 \$ (1 032 340 \$ en 2022) pour soutenir les opérations courantes et les projets spécifiques et 150 000 \$ (299 947 \$ en 2022) pour la réalisation du pavillon Claire et Marc Bourgie et du pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein.

Musée des beaux-arts de Montréal

Notes complémentaires

31 mars 2023

11. Organismes et opérations apparentés (suite)

Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal (suite)

Les données financières condensées de la Fondation aux 31 mars 2023 et 2022 sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Situation financière		
Éléments d'actif	69 196 398	68 002 569
Éléments de passif	2 751 992	1 741 148
Actifs nets	66 444 406	66 261 421
	69 196 398	68 002 569
Résultats		
Produits		
Apports	8 219 218	8 462 526
Revenus de placement	1 948 642	4 272 745
Subventions	350 704	516 070
	10 518 564	13 251 341
Charges	3 536 967	2 439 039
Don au Musée	6 798 612	3 636 858
Excédent des produits sur les charges	182 985	7 175 444
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 463 129	4 255 453
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(691 711)	(684 008)

12. Instruments financiers

Le Musée détient et émet des instruments financiers tels que des placements, des subventions à recevoir et des instruments d'emprunt.

Les placements sont composés des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Encaisse	292 987	306 721
Obligations canadiennes	1 885 165	2 961 096
Actions canadiennes	11 070 066	12 568 232
Actions américaines et étrangères	4 539 327	4 806 494
Fonds communs d'actions canadiennes	2 798 690	3 262 864
	20 586 235	23 905 407

12. Instruments financiers (suite)

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, le Musée est exposé aux risques financiers suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des placements du Musée fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Le Musée est exposé à ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Le Musée détient des placements dans des actions américaines et étrangères. Par conséquent, une fluctuation des devises aura une incidence sur la juste valeur de ces placements. Il en est de même pour les revenus afférents à ces placements. De plus, l'état de la situation financière inclut des montants de 140 708 \$ (362 761 \$ au 31 mars 2022) en dollars canadiens libellés en dollars américains et de 141 744 \$ (126 917 \$ au 31 mars 2022) en dollars canadiens libellés en euros, dans les créditeurs et charges à payer, ainsi qu'un montant de 392 421 \$ (919 319 \$ au 31 mars 2022) en dollars canadiens, dans l'encaisse, libellé en dollars américains.

b) Risque de taux d'intérêt

Le Musée détient des titres à revenus fixes. La juste valeur de ces obligations est donc directement soumise à la variation des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt afférent à la dette est jugé faible puisque la dette (y compris les paiements d'intérêts) est subventionnée par le gouvernement du Québec.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs liés à tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Musée est exposé directement à ce risque puisque certains placements sont des actions cotées et des participations dans des fonds communs d'actions, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait que le Musée détient des placements en obligations. De ce fait, il existe un risque que l'émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Musée, ce qui aurait une incidence sur l'actif du Musée.

Le Musée a déterminé que le risque de crédit est réduit à un niveau minimal, étant donné que les contreparties avec lesquelles il fait affaire sont principalement des organismes gouvernementaux. Le Musée détient toutefois des placements en obligations. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Musée, ce qui aurait une incidence sur l'actif du Musée.

13. Collection du Musée

Ayant pour mission d'attirer le public le plus diversifié qui soit, le Musée a rassemblé au cours de ses 162 années d'existence l'une des plus importantes collections encyclopédiques en Amérique du Nord.

La collection regroupe principalement des peintures, des dessins et estampes, des photographies, des sculptures, des installations, des bijoux, de la menuiserie d'art, de la céramique, du mobilier, des métaux et des objets d'orfèvrerie.

Cette collection couvre toutes les époques, de l'Antiquité à nos jours, et tous les continents y sont représentés.

La collection est comptabilisée à une valeur symbolique de 1 000 \$ à l'état de la situation financière. Les acquisitions sont comptabilisées en tant que charges dans le fonds d'acquisitions. Les œuvres d'art reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur, qui est fondée sur des rapports d'expertise effectués par des tiers. Elles sont entièrement amorties au cours de l'exercice où elles ont été acquises (voir note 2).